

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE : *sous-
direction études et prospectives ; bureau réglemen-
tation qualité prévention.*

**INSTRUCTION N° 505452/DEF/DCSID/SDEP/
BRQP modifiant l'instruction n° 257/DEF/TM/A/
PERS du 25 février 1998 (BOC, p. 1187 ; BOEM
506) relative à la notation des ingénieurs des étu-
des et techniques des travaux maritimes.**

Du 31 mai 2006.

NOR D E F M 0 6 5 1 0 7 6 J

Précédent modificatif :

10 février 2006 (BOC PP 12, 2006, texte 17).

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 12.

L'instruction 257/DEF/TM/A/PERS du 25 février
1998 est modifiée comme suit :

Chapitre III, point 3, deuxième alinéa :

Au lieu de :

« le sous-directeur technique de la direction centrale
des travaux immobiliers et maritimes (DCTIM). »

Lire :

« le sous-directeur organisation ressources de la
direction centrale du service d'infrastructure de la
défense (DCSID) »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général, directeur central du service d'infrastructure
de la défense,*

Alain ADDE.

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ
DES ARMÉES : *sous-direction ressources
humaines ; bureau formation.*

**CIRCULAIRE N° 10535/DEF/DCSSA/RH/PFR
modifiant la circulaire n° 16742/DEF/DCSSA/
RH/PFR du 19 octobre 2005 (BOC, p. 8647,
BOEM 621-4*) relative aux inscriptions à une for-
mation de formateur aux premiers secours.**

Du 09 juin 2006.

NOR D E F E 0 6 5 1 1 0 8 C

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 13.

La circulaire 16742/DEF/DCSSA/RH/PFR du 19
octobre 2005 est modifiée comme suit :

Point 3, ajouter entre le troisième et quatrième
alinéa :

« ou »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général, sous-direction ressources huma-
ines,*

Jean TOUZE.